



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau**

**Monsieur le Maire
de la commune de Réding**

**Rue du 21 Novembre
57445 REDING**

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO
Tél. : 03 87 24 31 29
Fax : 03 87 24 31 72
Mél : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr
Réf. : DLP-ASPE – L9

**Objet : Dossier de déclaration concernant la régularisation
du rejet des eaux pluviales issues de la construction
d'une base de maintenance pour la ligne LGV sur la
commune de Réding**

**P. J. : 1 dossier
Fiche descriptive**

Metz, le 31 mars 2016

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de la déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **La régularisation de la gestion des eaux pluviales issues de la construction d'une base de maintenance pour la ligne LGV sur la commune de Réding**

Ce dossier a été déposé par : SNCF Réseau

Je vous transmets sous ce pli :

- un exemplaire du dossier de déclaration déposé le 19/10/2015, complété le 05/02/2015;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° 57-2015-00279 du 18/02/2016

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien adresser un certificat d'affichage comportant le n° **de déclaration 57-2015-00279**, et précisant les dates de publication, au service Police de l'Eau, Délégation départementale des Territoires, ZAC des Terrasses de la Sarre, CS 50257, 57402 SARREBOURG Cedex.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

PI, la chargée de mission Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER

Copie à :

- **SYSTRA Paris** – Direction des Projets nationaux
72-74 rue Henry Farman – 75015 PARIS
- **SYSTRA Réding** – M. Benjamin SERRE
39A rue de l'Etang – 57445 REDING